

III Terminologie de l'échafaudage

Définitions

Accès : Partie d'un échafaudage permettant une circulation verticale, avec des échelles ou des escaliers.

Amarrage : Dispositif reliant un échafaudage à une construction existante.

Ancrage : Ensemble des pièces solidaires de l'ouvrage sur lequel s'accroche l'amarrage.

Arrière : Partie de l'échafaudage la plus éloignée de l'ouvrage.

Avant : Partie de l'échafaudage la plus proche de l'ouvrage.

Boulin : Ancien mot pour traverse.

Bracon : Diagonale comprimée reprenant un porte-à-faux ou mise en place en renfort de poutre.

Buton : Tube buté à une extrémité pour empêcher le déplacement de la structure ou pour ramener les efforts vers la surface d'appui.

Cadre : Élément fabriqué en usine, composé de plusieurs tubes soudés entre eux. Les cadres s'emboîtent les uns dans les autres, ils représentent l'élément principal des systèmes dits " à cadres ".

Classe : les normes NF EN 12810 et 12811 (remplaçant la NF HD 1000) répartissent les échafaudages de façade en différentes classes suivant les surcharges d'utilisation

Colliers ou Raccord : Élément métallique qui permet de relier des tubes entre eux, à angle droit ou variable.

Consoles : Élément ou ensemble d'éléments, destinés à constituer un plancher de circulation ou de stockage en porte-à-faux de l'échafaudage.

Contreventement ou Diagonale : Tube mis en place pour éviter la déformation de l'échafaudage. Le contreventement, généralement obtenu par triangulation, donne sa rigidité d'ensemble à l'échafaudage.

Croix de Saint-André : Éléments, disposés en croix dans un même plan vertical de l'échafaudage, destinés à assurer un contreventement.

Garde-corps : Élément de protection des personnes, constitué, en France, par une lisse et une sous-lisse assemblées ou indépendantes.

Garde-corps définitif de montage : Garde-corps assurant la protection des monteurs, contre les chutes, pendant la mise œuvre et celle des utilisateurs, pendant l'exploitation.

Garde-corps provisoire de montage : Garde-corps destiné à la protection des monteurs, contre les chutes, pendant la mise en œuvre.

Implantation : Opération de première mise en place des socles de l'échafaudage sur le sol.

Largeur ou Profondeur : Dimension horizontale, de l'arrière vers l'avant, de l'échafaudage

Longueur : Dimension horizontale de l'échafaudage, parallèle à l'ouvrage.

Maille ou Travée : Ouverture entre deux poteaux consécutifs, parallèles à la façade.

Membrure : Barre horizontale haute ou basse d'une poutre à treillis.

Moise ou Lisse ou Longeron : Élément horizontal reliant entre eux montants ou poteaux.

Montant : Élément vertical d'un échafaudage.

Nœud ou Rosace : Point où concourent deux ou plusieurs éléments longilignes. Par extension, ce terme désigne aussi l'élément de liaison.

Norme : Document établi suivant les procédures par les organismes définis par les lois et décrets sur la normalisation. S'y trouvent condensées, des prescriptions techniques de toute nature relatives à un produit ou à des activités déterminées.

Parapluie : Construction provisoire, à base d'échafaudage, destinée à protéger un ouvrage des intempéries

Pare gravois : Dispositif constitué en général de tubes et de tôles qui évite la chute accidentelle d'objets depuis l'échafaudage sur le sol.

Passage piétons : Parti basse d'un échafaudage spécialement aménagée pour permettre la libre circulation des piétons en dessous, en toute sécurité.

Plancher à trappe : Plateau comportant une trappe rabattable et souvent une échelle escamotable sous sa surface. Les planchers à trappe sont utilisés pour les accès.

Plateau ou plancher : Surface de travail ou de stockage réalisée en bois, métal ou tout autre matériau.

Platine ou semelle : Plaque rigide permettant de répartir la charge du poteau sur une plus grande surface d'appui. Elle est réglable ou non.

Plinthe : Élément de protection installé en rive de plancher, appelé aussi garde-pieds.

Porte-planche ou Support intermédiaire de plancher : Dispositif permettant de supporter le plancher entre deux appuis.

Poteau : Montant prenant appui sur le sol.

Potence : Élément destiné à supporter une poulie pour les manutentions verticales manuelles.

Poutre de soutien : Assemblage en longueur de pièces, préfabriqué ou non, destiné à résister à des charges sur des longueurs supérieures à la maille.

Protection basse : Partie d'un échafaudage spécialement aménagée pour protéger les piétons contre les chutes éventuelles d'objets ou de matériaux, avec des auvents métalliques, par exemple.

Socle réglable : Platine associée à un dispositif de réglage en hauteur.

Traverse : Moise disposée perpendiculairement à la plus grande dimension de la structure.

Tube : Élément de base des échafaudages métalliques. Dans les systèmes " à tubes et colliers ", les tubes servent indifféremment de montant, de poteau, de moise, de longeron, de traverse, de diagonale.

Vérin : Élément servant à la mise à niveau des poteaux. Ils sont aussi utilisés en ancrage pour bloquer un tube entre les tableaux d'une fenêtre ou entre deux planchers.